



MESURES DE SÉCURITÉ

RÉOUVERTURE D'UN TERRITOIRE APRÈS UN INCENDIE MAJEUR



Lors d'un incendie de forêt de très grande superficie et de très grande intensité, il n'est pas rare que les autorités du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), en collaboration avec la SOPFEU et les partenaires de l'organisation régionale de la sécurité civile (ORSC), décrètent une interdiction d'accès à la forêt et une fermeture de chemins, et ce, afin d'assurer la sécurité de la population concernée et de permettre à la SOPFEU de mener ses opérations de suppression de l'incendie efficacement.

Lorsque le MFFP et ses partenaires jugent que la situation est suffisamment sécuritaire, il arrive que le territoire soit rouvert à la circulation bien avant l'extinction finale de l'incendie. On permet alors aux résidents d'accéder au territoire, notamment pour constater l'état de leur chalet ou habitation.

Avec la réouverture du territoire, il est cependant important de rappeler certaines CONSIGNES DE SÉCURITÉ pour les personnes qui se rendent sur le site :



Il s'agit toujours d'un feu en activité. Des fumées, des points chauds et même des flammes peuvent être présents dans certains secteurs. C'est tout à fait normal à ce stade de l'incendie. La SOPFEU garde l'œil ouvert et s'assurera d'éteindre toutes les fumées. Cependant, **il vaut mieux éviter ces secteurs et être très prudent ;**



Beaucoup d'équipements ont été déployés sur le terrain par la SOPFEU, notamment des pompes, des tuyaux, des pluviomètres, etc. **Il ne faut pas les déplacer ou y toucher ;**



De nombreux hélicoptères travaillent sur le feu. Des endroits pour permettre leur atterrissage ont été aménagés. **Il faut éviter ces secteurs et ne jamais s'approcher des hélicoptères ;**



Il peut y avoir des largages d'eau par hélicoptère et avion-citerne. **Il faut demeurer éloigné de ces secteurs ;**



Les arbres et leurs racines ont pu être endommagés par le feu. Cela peut rendre ces arbres instables. Le vent et les chocs peuvent les faire tomber. **Il est donc important de rester vigilant lorsque vous êtes en forêt ;**



Un site d'incendie est très sec et le niveau d'inflammabilité y est très élevé. **Il faut redoubler de prudence afin d'éviter tout comportement susceptible d'allumer un nouvel incendie (cigarettes, feux de camp, brûlage de rebuts, VTT, etc.) ;**



Rappelons que **l'interdiction de vol (NOTAM) demeure en vigueur sur le territoire d'un incendie** en activité pour ne pas nuire aux activités aériennes de la SOPFEU ;



Enfin, lorsqu'un drone est aperçu dans le périmètre des opérations de la SOPFEU, toutes les opérations aériennes sont arrêtées, et ce, jusqu'à son départ. La réglementation aérienne canadienne concernant le vol libre stipule que les drones **doivent être à au moins 9 km d'une zone de catastrophe**, dont un incendie de forêt, sous peine d'une amende.

NETTOYAGE ET RECONSTRUCTION

Évidemment, lors d'un grand incendie, des chalets et des habitations peuvent avoir été endommagés. Avant d'entreprendre des travaux de nettoyage et de reconstruction, il est important de s'informer auprès des autorités locales (ZEC, municipalités, MRC, etc.). Il est préférable d'attendre de connaître les options disponibles avant de débiter les travaux de nettoyage, et ce, afin de gérer les matières résiduelles de la façon la plus efficace possible, conformément aux lois en vigueur.

LIENS UTILES :

Urgence Québec : Sachez quoi faire avant, pendant et après un feu de forêt

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/urgence-quebec/Feu_de_foret_2020_Que_faire_avant_pendant_apres.pdf?1589981990

Croix-Rouge : Guide sur le rétablissement à la suite d'un feu de forêt

https://www.croixrouge.ca/crc/documentsfr/dm_cr_fire_recovery_fr.pdf

Pour toutes autres questions, contactez **Josée Poitras** de la base principale de Roberval au **418 275-6400**